

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 12^e JOUR DE MARS 2019, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Michel Robert, maire
 Madame Annie Houle, conseillère
 Monsieur Denis Vallée, conseiller
 Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
 Monsieur Réal Déry, conseiller

Était absent : Monsieur Yvon Forget, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-32-2019 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par madame Eve-Marie Grenon que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-33-2019 Adoption du procès-verbal du 12^e jour de février 2019

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 12^e jour de février 2019 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le procès-verbal du 12^e jour de février 2019 soit accepté tel que déposé.

**R-34-2018 Adoption du procès-verbal de la fin de la mise en candidature
 Élection partielle 2019**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la fin de mise en candidature et de l'élection partielle 2019 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le procès-verbal soit accepté tel que déposé.

R-35-2019 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 151 169.74\$ soit acceptée.

A-3-2019 Avis de motion – Présentation et dépôt du projet de règlement #3-2019

Avis de motion est donné par monsieur Denis Vallée, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du projet de règlement #3-2019, règlement pourvoyant au financement de la quote-part de la municipalité dans des travaux de nettoyage et d'entretien du petit cours d'eau des Trente, et décrétant à cette fin, l'imposition de compensations aux immeubles bénéficiaires.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU
M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

PROJET DE RÈGLEMENT #3-2019

RÈGLEMENT POURVOYANT AU FINANCEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DANS DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU PETIT COURS D'EAU DES TRENTE, ET DÉCRÉTANT À CETTE FIN, L'IMPOSITION DE COMPENSATIONS AUX IMMEUBLES BÉNÉFICIAIRES

Considérant que des travaux de nettoyage et d'entretien du petit cours d'eau des Trente ont été exécutés par la MRC de La Vallée-du-Richelieu suite à une demande d'intervention pour améliorer le drainage de terres agricoles;

Considérant que la MRC de La Vallée-du-Richelieu a transmis à la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu une facture pour le paiement de sa quote-part dans ces travaux, telle quote-part étant établie en fonction du bassin de drainage du cours d'eau;

Considérant que la Municipalité peut financer le paiement de cette quote-part au moyen d'un mode tarification imposé par règlement sur les bénéficiaires de tels travaux en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Considérant que l'avis de motion a été régulièrement donné;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le règlement suivant soit adopté et il est alors décrété ce qui suit :

Article 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2.

La municipalité est autorisée à financer sa quote-part pour les travaux de nettoyage et d'entretien du petit cours d'eau des Trente telle qu'établie par la MRC de La Vallée-du-Richelieu d'une somme de 32 380.96\$. Toute quote-part complémentaire de la MRC pour les mêmes travaux est assujettie au présent règlement.

Article 3.

Les superficies imposables sont celles décrites à l'annexe 1 et qui représentent les parties des lots inclus dans le bassin de drainage établi par la MRC de la vallée du Richelieu.

Article 4.

Cette compensation est payable en un seul versement dans les 30 jours de la date du compte. Tous arrérages porte intérêt au taux fixé par la municipalité à cet effet.

La Municipalité est aussi autorisée à emprunter au fonds général la somme suffisante pour acquitter la facture de la MRC dans l'attente de recevoir le paiement des taxes établies par l'article 3.

Article 5.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



Michel Robert
Maire



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

ANNEXE 1 : PETIT COURS D'EAU DES TRENTE

9114 0632 Québec inc.	2564-99-8281	5 310 275	6.823
2858967 Canada inc.	2763-56-9714	5 310 276	0.244
Cécile Beauchemin	2665-12-7909	5 310 277	24.787
Ferme Viagrico inc.	2665-33-5563	5 310 278	15.521
Cécile Beauchemin	2665-37-3570	5 310 286	30.670
Ferme Viagrico inc.	2666-61-8053	5 310 287	14.516
Noëlla Allard	2665-59-1251	5 310 288	16.378
Gaston Beauchesne	2763-54-5692	5 310 301	0.000
2858967 Canada inc.	2763-56-9714	5 310 302	0.073
9114 0632 Québec inc.	2763-67-5856	5 310 303	0.128
Claude Geoffrion	2763-79-2636	5 310 305	0.016
Guy Geoffrion	2764-18-0633	5 310 306	0.113
Normand Fontaine	2764-73-9576	5 310 307	0.176
Andrée Dubois	2764-85-9612	5 310 311	0.460
Normand Fontaine	2764-97-5005	5 310 312	0.439
Noëlla Allard	2765-24-5755	5 310 834	0.500
René Malo	2765-12-1396	5 310 835	0.250
Vivian Lambert	2765-13-4425	5 310 836	0.250
Philippe Bémour	2765-02-5433	5 310 837	0.240
			111.584

R-36-2019 Homologation du projet de règlement #3-2019

Il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le projet de règlement portant le numéro #3-2019, règlement pourvoyant au financement de la quote-part de la municipalité dans des travaux de nettoyage et d'entretien du petit cours d'eau des Trente, et décrétant à cette fin, l'imposition de compensations aux immeubles bénéficiaires, soit homologué et entrera en vigueur suivant la Loi.

R-37-2019 Semaine de l'action bénévole

Considérant que 13.3 millions de bénévoles canadiens consacrent leur temps à aider les autres, contribuant à près de deux milliards d'heures de bénévolat par année ;

Considérant que les bénévoles de Saint-Marc-sur-Richelieu sont des femmes et des hommes de tous âges, aux expériences variées, jeunes, aînés, familles, travailleurs et retraités ;

Considérant que le fruit collectif du travail investi par les bénévoles de Saint-Marc-sur-Richelieu en rehausse la qualité de vie ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Denis Vallée que le conseil municipal proclame par la présente la semaine du 7 au 13 avril 2019 « Semaine de l'action bénévole », et invite tous les citoyens et citoyennes à reconnaître le rôle crucial des bénévoles au sein de notre collectivité.

R-38-2019 Demande d'aide financière - politiques de soutien aux communautés rurales

Considérant que la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu a conclu une politique de soutien aux communautés rurales avec le gouvernement du Québec;

Considérant que pour accomplir la politique de soutien aux communautés rurales, la M.R.C. doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a présenté un projet visant à l'implantation d'une piste à vagues (pumptrack) servant à l'ensemble de nos citoyens et organismes locaux et régionaux;

Considérant que le projet vise une aide financière de 20 000\$, et que la municipalité contribuera à un montant de 5 000\$;

En conséquence, il est proposé par, appuyé par et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu autorise le directeur des loisirs, monsieur Samuel Routhier à déposer une demande d'aide financière à la politique de soutien aux communautés rurales de la Vallée-du-Richelieu.

R-39-2019 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu :

- Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;
- Que la municipalité autorise madame Sylvie Burelle, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

R-40-2019 Îlots déstructurés de la zone agricole – demande à portée collective

Considérant qu'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1), une municipalité régionale de comté peut soumettre

une demande à la commission aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole ;

Considérant que l'inventaire des îlots déstructurés de la zone agricole remonte à une dizaine d'années et plus ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme relativement à la refonte des îlots déstructurés ;

Considérant la demande d'ajout d'un nouvel îlot déstructuré situé dans le secteur de la rue de l'Anse sur le lot 5 311 254 ;

Considérant le dépôt des îlots déstructurés transmis à la MRC de la Vallée-du-Richelieu en mars 2019 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu accepte cette révision des îlots déstructurés selon l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

R-41-2019 Route du Richelieu – Engagement

Attendu que Tourisme Montérégie assure les coûts de signalisation et de promotion de la Route du Richelieu ;

Attendu que le contrat de signalisation de la Route du Richelieu vient à échéance le 31 mars 2019 ;

Attendu que Tourisme Montérégie croit au plein potentiel touristique de ce joyau montérégien et s'engage pour les cinq prochaines années à défrayer les coûts de signalisation ainsi que la promotion de cette dernière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu :

- Poursuive et renouvelle le contrat de la signalisation de la Route du Richelieu pour une durée de cinq ans ;
- Confirme son approbation et son autorisation pour la signalisation sur son territoire lorsque l'installation de panneaux de signalisation est nécessaire ou s'il y a une modification du tracé ;
- S'engage à mettre en place un plan d'animation et de mise en valeur de la Route du Richelieu lors d'événement ;
- Confirme d'affecter comme personne ressource au sein de notre territoire, le directeur des loisirs pour assurer le suivi du dossier du plan d'animation et de mise en valeur, ainsi que la mise à jour des informations touristiques sur l'outil promotionnel réalisé par Tourisme Montérégie.

R-42-2019 Gestion municipale de l'abattage et de la plantation d'arbres

Considérant que le conseil de la MRC a mandaté son personnel, afin de déterminer s'il y a des problématiques potentielles rencontrées dans la gestion de l'abattage et de la plantation d'arbres au niveau local;

Considérant que le comité consultatif agricole de la MRC a également émis des recommandations suite à la présentation du bilan du SCOGAPA le 8 janvier 2019;

Considérant que lors de la séance du 24 janvier 2019, le conseil de la MRC a décidé d'obtenir des municipalités leurs orientations concernant le sujet;

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire garder sa compétence municipale en matière d'abattage et de plantation d'arbres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu confirme son choix à l'effet d'introduire un cahier réglementaire en annexe au schéma d'aménagement.

R-43-2019 Promesse de vente – Caisse Desjardins Beloeil – Mont-Saint-Hilaire

Considérant que la Caisse Desjardins Beloeil – Mont-Saint-Hilaire désire vendre l'immeuble sis au 110 rue de la Fabrique ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire se porter acquéreur de cet immeuble ;

Considérant que le prix d'achat qui sera versé au vendeur sera de 360 000\$, une somme de 160 000\$ sera versée lors de la signature de l'acte de vente ;

Considérant que le solde de prix de vente de 200 000\$ sans intérêt sera payable par versements annuels égaux et consécutifs de 100 000\$ selon un plan d'amortissement de 2 ans ;

Considérant que la Caisse Desjardins Beloeil – Mont-Saint-Hilaire s'engage à louer un emplacement d'environ 200 pieds carrés pour le fonctionnement d'un guichet automatique ;

Considérant que ce loyer représente une somme annuelle de 6 000\$ par année pour une période de 5 ans, payable d'avance en un seul et unique versement de 30 000\$ lors de la signature de l'acte de vente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que monsieur Michel Robert, maire et madame Sylvie Burelle, directrice générale sont autorisés à signer la promesse de vente, ainsi que tous les documents nécessaires au transfert de la propriété du 110, rue de la Fabrique.

R-44-2019 Convention de don Caisse Desjardins de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire

Considérant que le développement des collectivités s'inscrit dans la mission, dans les valeurs et dans la nature même de la caisse ;

Considérant que la caisse met à la disposition de sa communauté un fonds d'aide pour le développement de son milieu ;

Considérant que les deux parties s'entendent sur les objectifs et les obligations ;

Considérant que la Municipalité désire créer un Véloparc de style « Pumptrack » ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que la caisse s'engage à verser à la municipalité un don au montant de 30 000\$ à la suite du transfert de l'immeuble sis au 110 rue de la Fabrique ;

Il est également résolu que monsieur Michel Robert, maire et madame Sylvie Burelle, directrice générale sont autorisés à signer la convention de don avec la Caisse Desjardins de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire.

R-45-2019 Nomination d'un membre du comité consultatif de loisirs

Considérant l'article 2.4 du règlement sur le comité consultatif de loisir concernant le remplacement d'un membre du comité ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil nomme pour la période restante du mandat madame Audrey Sévigny, membre du comité consultatif de loisir.

R-46-2019 Acceptation de soumission – Vélo parc asphalté style « Pumptrack »

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions publiques pour services clé en main de conception et construction d'un vélo parc asphalté style « Pumptrack » pour le parc André-Raymond Noël;

Considérant que deux soumissionnaires ont répondu à la demande, et que ceux-ci sont conformes à nos exigences ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le service clé en main pour la conception et la construction d'un vélo parc asphalté style « Pumptrack » soit accordé à Vélosolutions Canada Inc. pour une somme de 130 000\$ plus taxes, le tout conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Éducation, et de l'Enseignement supérieur.

R-47-2019 Levée de la séance

Il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que la séance soit levée.



Michel Robert
Maire



Sylvie Burelle
Directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-35-2019, R-36-2019, R-38-2019, R-39-2019, R-43-2019, R-44-2019, R-45-2019 et R-46-2019.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 13^e jour de mars 2019.



Sylvie Burelle
Directrice générale